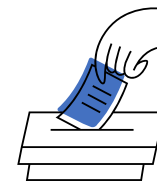


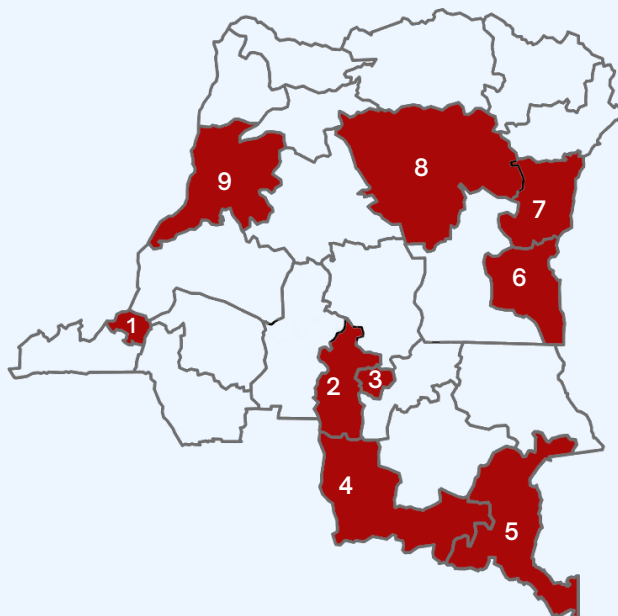
PARLONS ÉLECTIONS



EDITION N° 30
27 FEV. – 05 MARS 2023

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa • 2 Kasai-Central • 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba • 5 Haut-Katanga • 6 Sud-Kivu • 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo • 9 Equateur

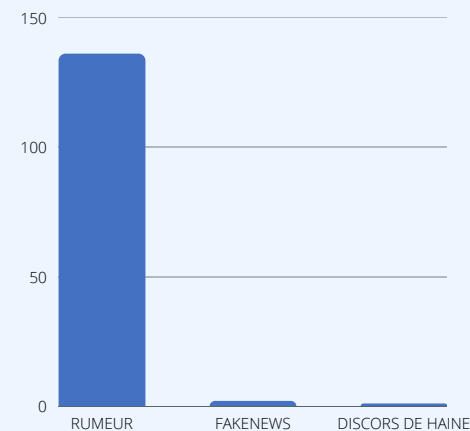


A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



Parmi les feedbacks collectés durant cette période, 136 sont des rumeurs, 2 Fausses informations et 1 Discours de haine.

Rumeur #1

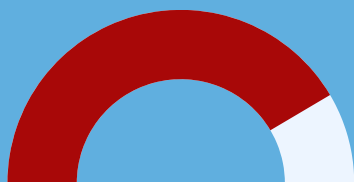
Récoltée à Kinshasa

Malgré les attaques contre les Tutsis aux centres d'enrôlement, les militants de la Lucha RDC ne lâchent pas la campagne « anti-Tutsi » sur les réseaux sociaux par le partage de faux récits incitant à la haine.



Twitter

NIVEAU DE RISQUE



E L E V É

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

De nombreuses publications sur les réseaux sociaux en République démocratique du Congo affirment que le mouvement citoyen Lucha mène une campagne contre la communauté Tutsi. Ces affirmations interviennent en plein processus d'enrôlement des votants dans l'aire opérationnelle 3 qui inclut les provinces du Nord et du Sud Kivu.

Le premier réflexe nous conduit sur le compte Twitter aux 362 000 abonnés de ce mouvement citoyen qui a activement participé à promouvoir l'alternance politique en 2018. En remontant les publications de janvier à mars, on constate qu'aucune publication de ce mouvement citoyen ne rapporte de propos haineux envers les Tutsis.

Contacté le 9 mars dernier, David Mubawa, membre de la Lucha à Goma, dénonce de la manipulation, car ses propos n'ont pas été relayés fidèlement.

Tout est parti d'un commentaire de cet activiste de la Lucha sur une page Facebook, où il avait écrit : « évidemment les Tutsis n'ont pas le droit de s'enrôler en RDC », en hissant le drapeau rwandais au moment où il a parlé des Tutsis.

En menant nos recherches sur les réseaux sociaux, l'on tombe sur de nombreuses publications qui reviennent sur les interventions de l'avocat belge Bernard Maingain et l'organisation Mahoro Peace Association (MPA) qui accusent la Lucha de considérer les Banyamulenges du Sud Kivu, les Tutsis du Nord Kivu et les Hema de l'Ituri comme des Rwandais (et non comme des citoyens congolais), qui doivent être renvoyé « d'où ils sont venus » et à défaut être « exterminés ». Ces déclarations sont contraires à la position que défend la Lucha depuis sa création en mai 2012.

« Lucha n'a jamais tweeté cette déclaration », tranche Bienvenu Matumo, l'un des membres influents de la Lucha.

Pour rétablir la vérité sur leur position sur ce sujet, le mouvement a exercé son droit de réponse, une première fois le 2 mars via un média panafricain, puis le 4 mars sur son compte Twitter en indiquant :

Rumeur #1

Récoltée à Kinshasa

” Malgré les attaques contre les Tutsis aux centres d'enrôlement, les militants de la Lucha RDC ne lâchent pas la campagne « anti-Tutsi » sur les réseaux sociaux par le partage de faux récits incitant à la haine.



Twitter



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES (SUITE)

« La Lucha n'appelle à la haine contre aucune ethnie. Nous nous opposons aux vellétés d'agression du Rwanda et militons pour la justice des crimes commis en RDC depuis plus de 25 ans».

Le mouvement considère que ces accusations font partie d'une large propagande visant à jeter le discrédit sur quiconque s'oppose aux vellétés d'agression du Rwanda et/ou milite pour que les crimes commis en RDC depuis plus de 25 ans soient jugés, y compris ceux perpétrés par l'armée rwandaise et ses supplétifs locaux.

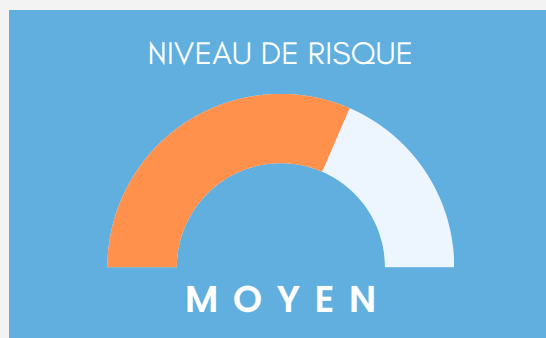
Rumeur #2

Récoltée à Kinshasa

“ Corneille Nangaa, candidat déclaré à la présidentielle 2023, affirme dans une interview au magazine Jeune Afrique, que le résultat de la présidentielle 2018 était un accord entre Felix Tshisekedi et Joseph Kabila pour éviter le bain de sang.



Twitter



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Deux affirmations caractérisent cette publication qui est largement relayée sur les réseaux sociaux depuis la publication d'une interview exclusive accordée au magazine panafricain Jeune Afrique.

D'une part, l'affirmation selon laquelle Corneille Nangaa, ancien président de la CENI, se porte candidat pour la présidentielle de 2023. D'autre part, que les résultats de l'élection présidentielle de 2018 sont issus de l'accord entre l'ancien président Joseph Kabila et Félix Tshisekedi.

En relisant l'interview à Jeune Afrique, Corneille Nangaa n'a pas affirmé d'une manière claire être candidat à la présidentielle 2023. Il a néanmoins annoncé la création de son parti baptisé Action pour la dignité du Congo et de son peuple.

Le journaliste a voulu savoir si la loi ne l'empêche-t-elle pas, en tant qu'ancien président de la CENI, de se présenter à une élection présidentielle.

« Comme je vous l'ai dit, la question de validation d'une candidature obéit à un protocole précis. Une candidature à la présidentielle en RDC n'est définitive que lorsqu'elle est confirmée par la Cour constitutionnelle », répond Corneille Nangaa à cette question.

« Tout Congolais a le droit de concourir à tous les scrutins, et ce conformément à la loi. Moi, Corneille Nangaa, je suis assurément congolais et je serais curieux de savoir quel texte dispose clairement de ce que peuvent ou ne peuvent pas faire les anciens présidents de la CENI ».

Est-ce confirmé qu'il n'y a pas d'interdiction pour un ancien président de la CENI pour une candidature aux élections? Que dit la loi ?

« Un ancien président de la CENI peut être candidat à la présidence s'il le souhaite », explique Me Eddy Kissile, Conseiller juridique à la CENI suivant le serment de l'article 21 de la loi organique.

« Par rapport aux anciens membres de la CENI, selon la loi organique portant organisation et fonctionnement de la CENI, ces derniers ne peuvent pas être candidat à une élection durant le processus électoral en cours. C'est repris du serment qu'ils font avant de

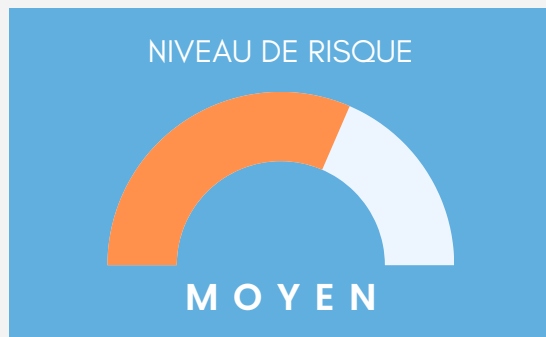
Rumeur #2

Récoltée à Kinshasa

“ Corneille Nangaa, candidat déclaré à la présidentielle 2023, affirme dans une interview au magazine Jeune Afrique, que le résultat de la présidentielle 2018 était un accord entre Felix Tshisekedi et Joseph Kabila pour éviter le bain de sang.



Twitter



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES (SUITE)

commencer leur mandat. Le processus électoral commence, selon la loi portant identification et enrôlement des électeurs avec la constitution d'un nouveau fichier électoral ».

Un accord sur les résultats ?

S'agissant de la seconde affirmation, les propos de Corneille Nangaa reportés dans l'interview sont les suivants :

« Les élections de 2018 auront été celles qui ont permis la toute première alternance pacifique au sommet de l'Etat, sans crépitement de balles. Nous avons, en RDC, un ancien président, qui peut vivre librement dans son pays, et un nouveau, qui est chargé de la conduite de l'Etat. »

« Grâce à Dieu, j'étais aux premières loges de cette alternance. Un accord politique a été conclu et je demeure convaincu qu'il ne faut pas le jeter dans les poubelles de l'histoire, parce qu'il a sauvé la République d'un possible bain de sang ».

De nombreux observateurs politiques considèrent que c'est un secret de Polichinelle étant donné qu'il existe une grande controverse autour des résultats officiels de la présidentielle de 2018.

« Certains ont même parlé d'un deal entre le président sortant et son successeur. Dans leurs états-majors respectifs, l'idée selon laquelle ce compromis politique aurait servi à éviter "le bain de sang", comme d'ailleurs Corneille Nangaa le dit, est très souvent répétée. Cela peut permettre de faire le lien entre le propos de cet ancien président de la Commission électorale et les résultats de la présidentielle, bien qu'il n'en fasse pas clairement mention. Nous sommes là en présence d'une sorte de non-dit qui, étrangement, se lit clairement entre les lignes », analyse Trésor Kibangula, le responsable du pilier politique d'Ebuteli, un institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence.

Pour Me George Kapiamba, le président de l'Association congolaise pour l'accès à la justice (ACAJ) « Corneille Nangaa ne devrait pas présenter sa candidature à la prochaine présidentielle par loyauté et pour conserver la crédibilité de la CENI ».

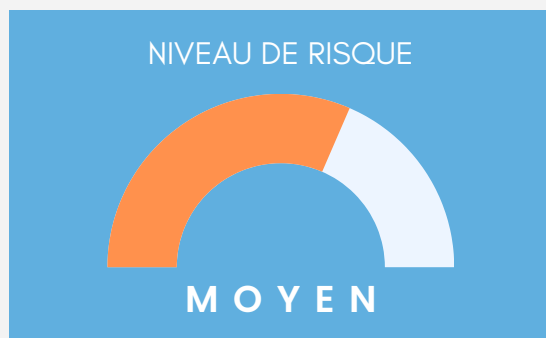
Rumeur #2

Récoltée à Kinshasa

“ Corneille Nangaa, candidat déclaré à la présidentielle 2023, affirme dans une interview au magazine Jeune Afrique, que le résultat de la présidentielle 2018 était un accord entre Felix Tshisekedi et Joseph Kabila pour éviter le bain de sang.



Twitter



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES (SUITE)

« Le délai à observer doit être raisonnable parce que la tentation d'exploiter les informations en sa qualité d'ancien président de la CENI sera forte et ceci risque de discréditer le processus électoral », renchérit-il.

L'ancien président de la CENI est sous sanctions de l'administration américaine, qui l'accuse de corruption et d'entrave au processus démocratique. Le Trésor américain avait annoncé jeudi 21 mars 2019, que tous les actifs de Corneille Nangaa relevant de la juridiction américaine sont désormais bloqués. Il est également interdit à tout Américain d'effectuer une transaction avec lui. Retranché dans sa résidence dans la commune huppée de la Gombe, l'ancien président de la CENI se montre très critique vis-à-vis du processus électoral en cours et se dit convaincu d'avoir une carte à jouer dans la perspective de la prochaine présidentielle.

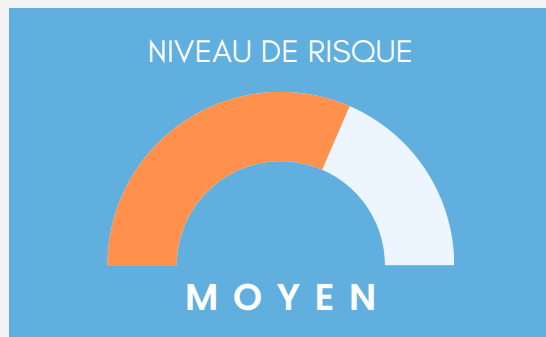
Rumeur #3

Récoltée à Kinshasa

” Pour des raisons d’enquête, un électeur portant le nom de Fabien Kusuanika a piégé les équipes de la CENI dirigées par Kadima. Moyennant 5\$, il a pu obtenir plusieurs cartes d’électeurs en étant en Europe avec des identités différentes. Les pires élections de l’histoire de la RDC en perspective ...



Twitter



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

La CENI a confirmé le 26 février 2023 l’information selon laquelle une personne s’est enrôlée avec quatre identités différentes depuis son lieu de résidence avec la complicité de trois agents de la CENI.

L’organisation affirme que les agents temporaires réfractaires identifiés ont été confiés à la justice. Aucune information n’a filtré jusqu’ici indiquant le montant reçu par ces trois agents. « Lorsque nous avons saisi le numéro de série de la carte dans le premier kit, la recherche a donné le résultat qu’un certain Fabien Kusuanika Mbambi était enregistré sur cette machine avec une photo. Le même exercice a été répété dans l’autre machine et la conclusion est que ce monsieur a obtenu à 4 reprises la carte d’électeur sous 4 identités différentes. Nos analyses ont prouvé que la personne concernée n’était pas physiquement au centre d’inscription. On a utilisé une photo pour l’enrôler », a expliqué, à la presse, un membre de l’équipe de supervision, envoyé par le président de la CENI, rapporte actualite.cd.

La CENI indique que l’analyse effectuée grâce au QR code a permis d’identifier le kit ainsi que son numéro de série y compris le centre où il fonctionne. C’est à partir du numéro de série de la machine dans la base des données que la CENI a pu identifier le nom du centre et son adresse.

« Dans le processus d’enrôlement de la CENI, l’acquisition de la carte se fait sur place sans traitement préalable, car les machines ne sont pas en réseau. Tous les traitements de nettoyage se font après centralisation. Donc vous pouvez vous enrôler plusieurs fois, mais après vérification la CENI va vous traquer et vous radier. Idem pour les mineurs enrôlés, grâce aux photos. Le système de nettoyage s’avère très efficace, il a fait ses preuves », avait rappelé Yves Kota, directeur informatique à la CENI dans le bulletin Parlons élection de la semaine du 20 au 26 février.

En effet, l’article 45 de la loi portant identification et enrôlement des électeurs dispose : « Sans préjudice des dispositions de l’alinéa premier du présent article dans le cas d’une

Rumeur #3

Récoltée à Kinshasa

” Pour des raisons d’enquête, un électeur portant le nom de Fabien Kusuanika a piégé les équipes de la CENI dirigées par Kadima. Moyennant 5\$, il a pu obtenir plusieurs cartes d’électeurs en étant en Europe avec des identités différentes. Les pires élections de l’histoire de la RDC en perspective ...



Twitter

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES (SUITE)

personne qui se fait inscrire plus d'une fois, seule la dernière inscription est prise en compte. (Article 46, modifié par l'article 3 de la nouvelle Loi Électorale).

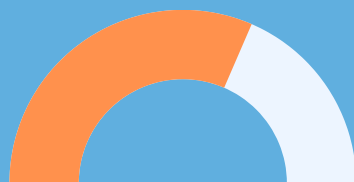
La CENI promet de poursuivre ses investigations afin d'établir toute la lumière sur cette affaire.

« Nous allons poursuivre les recherches avec les données qu'on va retirer des kits pour savoir quelles sont les empreintes et l'IRIS utilisés pour arriver à cette opération », a-t-il ajouté.

Toutes ces assurances ne rassurent pas tant la société civile. « La répétition des failles dans plusieurs provinces est complètement inédite. Par conséquent, les parties prenantes expriment le doute sur la véritable crédibilité et le sérieux des opérations », a estimé Luc Lutala, analyste électoral au sein de la Synergie des missions d'observation citoyenne des élections (SYMOCEL).

Par ailleurs, Yves Kota, responsable informatique de la CENI, assure qu'à la fin des opérations d'enrôlement, un système de nettoyage du fichier électoral sera effectué afin de faire face à des telles situations. « Pour le cas de doublon, la CENI ne prend en compte que le dernier enregistrement. Mais pour le cas examiné, la CENI va radier la personne du fichier électoral. Le rôle de la centrale électoral consiste aussi à mettre à la disposition de la République un fichier électoral fiable ».

NIVEAU DE RISQUE



M O Y E N

Rumeur #4

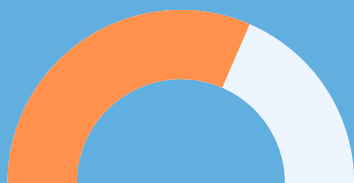
Récoltée à Kinshasa

” Après deux jours d'alerte lancée par la société civile, une autre source confirme ce lundi 27 février 2023, la panne de 260 machines sans pièces de rechange dans le Grand-Katanga. Par conséquent, les gens ne peuvent plus s'enrôler dans 4 communes de Lubumbashi.



Twitter

NIVEAU DE RISQUE



M O Y E N

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Aucune source officielle ne confirme cette panne de 260 machines dans la région du grand Katanga. En réalité, la population fait face à quelques difficultés pour s'enrôler.

« De manière générale, tout se passe correctement. Il n'y a pas d'incidents graves à signaler. Nous avons fait le tour de plusieurs centres et nous estimons que tout se passe bien en dépit de bien de petites pannes», minimise Mike Lameki, membre au sein de la coordination de la Nouvelle société civile congolaise (NSCC) au Lualaba.

Pour Ghislain Kalwa, coordonnateur du Cadre de concertation de la société civile dans le Haut-Katanga, les difficultés pour s'enrôler sont causées par un manque de machines dans les centres d'inscription.

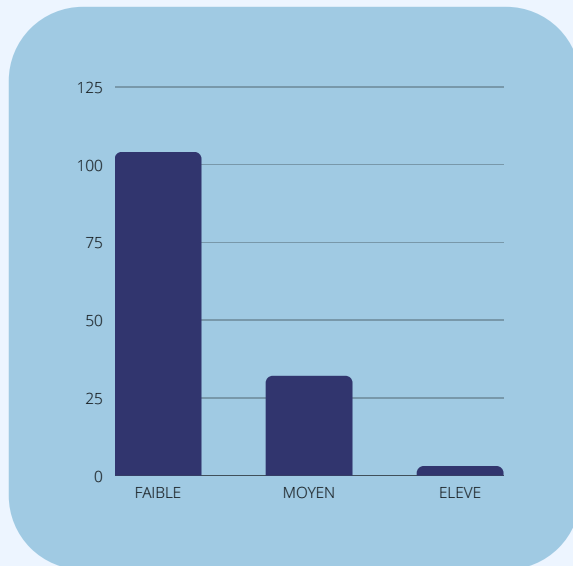
« A l'heure actuelle, il y a peu de gens enrôlés. Il est prévu que l'enrôlement s'arrête le 10 mars mais nous sommes en train de voir comment demander une nouvelle prorogation. Sinon, de nombreuses personnes ne pourront pas s'enrôler », fait-il savoir.

Les secrétaires exécutifs provinciaux (SEP) de la CENI dans les provinces du Lualaba et du Haut-Katanga assurent que les opérations se déroulent bien et ne confirment pas la panne d'un nombre important de machines. « Ce sont des machines. Les pannes peuvent arriver et sont rapidement prises en charge par les techniciens. Les pannes peuvent se justifier par le fait que l'engouement est total dans les différents centres », a brièvement expliqué Jean-Paul Tshikind, SEP au Lualaba.

« Le problème des pannes a été relevé depuis le début de l'enrôlement dans la première aire opérationnelle. La Ceni ne devrait pas minimiser ce problème, car il écorne le temps d'enrôlement des électeurs qui est déjà très insuffisant. Au contraire, elle devrait s'activer pour y apporter rapidement des solutions au risque de renforcer la thèse selon laquelle elle est dans un plan visant à réduire le nombre d'électeurs dans les régions prétendues défavorables à l'union sacrée de la Nation », commente Ethiel Batumike, chercheur principal au pilier politique d'Ebuteli, un institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence.

ANALYSE

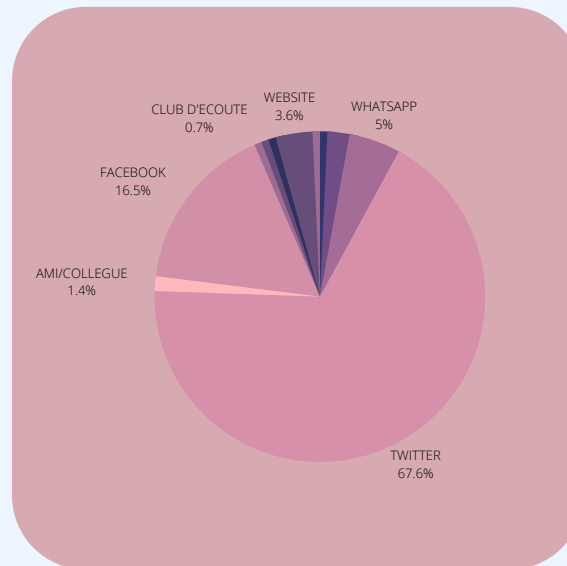
Niveau de risque



Du 27 février au 05 mars 2023, nous avons collecté 139 rumeurs dans 6 provinces parmi les 9 ciblées par le projet. De ces rumeurs, 129 proviennent en ligne sur les médias sociaux dont 94 sur Twitter, 23 sur Facebook, 7 sur WhatsApp et 5 sur différents sites web ; et 10 provient de la collecte hors ligne pendant des discussions en face à face, les activités d'engagement communautaire et des échanges dans les clubs d'écoute.

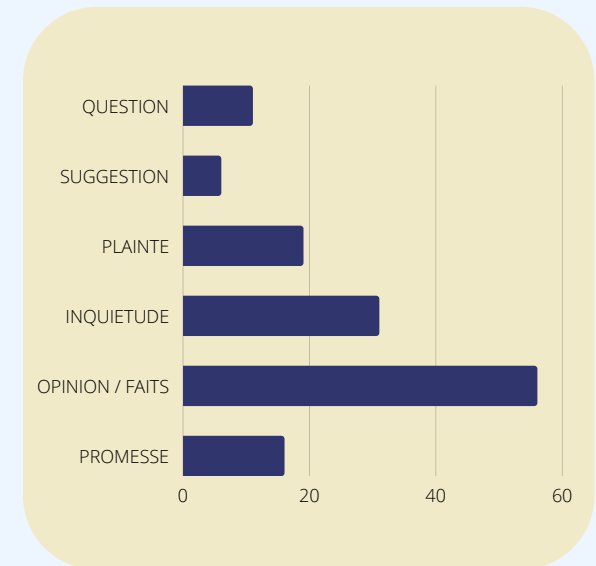
104 de ces rumeurs ont un niveau de risque faible 32 un niveau de risque moyen et 3 un niveau de risque élevé.

Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que Twitter est le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo avec 94 feedbacks suivi de Facebook avec 23 feedbacks. La collecte hors ligne a été de 10 feedbacks avec la majorité des discussions en face à face.

Type de Commentaire



56 feedbacks collectés pendant cette période reflètent les différentes opinions informées et faits divers de la population en ce qui concerne le déroulement de l'enrôlement et la probabilité de tenu des élections dans le délais prévu, 31 Inquiétudes, 19 Plaintes, 16 Promesses, 11 Questions et 6 Suggestions.



**Vous voulez nous
donner votre avis,
vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !

Contact:
Thérèse Ntumba

✉ info@actualite.cd

☎ +243 971 189 467

PARLONS ÉLECTIONS

EDITION N° 30

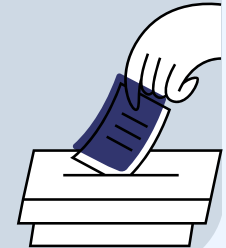
27 FEV. – 05 MARS 2023

Consulter également :



Parlons élections :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

Date de publication : 15 mars 2023

